

## Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Canche est constitué de 4 documents :



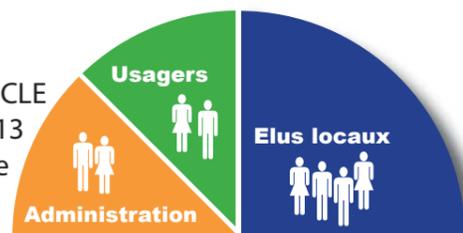
- le **Plan d'Aménagement et de Gestion Durable** (PAGD) de la ressource en eau : il contient 108 dispositions opposables aux collectivités et aux administrations;
- l'**Evaluation Environnementale** : elle évalue les impacts positifs et négatifs du SAGE de la Canche sur les principaux compartiments de l'environnement du bassin versant de la Canche;
- l'**Atlas Cartographique** : il réunit les cartes qui illustrent les enjeux du SAGE de la Canche.
- le **Règlement** : il rassemble 11 règles, ainsi qu'une cartographie opposables à tout pétitionnaire de projet ayant un impact sur l'eau et les milieux aquatiques dans le cadre des dossiers « loi sur l'eau »

## La Commission Locale de l'Eau : de l'élaboration à la mise en œuvre et au suivi du SAGE de la Canche

La Commission locale de l'Eau (CLE) est le parlement local de l'eau chargé de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi du SAGE. La CLE du bassin de la Canche a été constituée par arrêté préfectoral le 13 juillet 1999 et a été modifiée plusieurs fois depuis (dernier arrêté de juin 2013).

Les membres de la CLE sont répartis en trois collèges :

- **Collège des élus locaux** (conseillers régionaux, conseillers généraux, maires, présidents d'EPCI, etc, ...);
- **Collège des usagers** (chambres consulaires, associations de consommateurs, fédération pêche, etc, ...);
- **Collège de l'Etat et de ses établissements publics** (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, Agence de l'eau, ...).



## Des questions, des infos sur le SAGE de la Canche ?

**Symcésa**

19 Place d'Armes - 62140 Hesdin

03 21 06 24 89 - [contact@sagedelacanche.fr](mailto:contact@sagedelacanche.fr)

[www.sagedelacanche.fr](http://www.sagedelacanche.fr)

Avec le soutien financier:



Réalisation et conception graphique:  
Symcésa - IPNS



Flasher ce code avec votre smartphone et accéder au site du SAGE de la Canche

Crédit Photo : Jean-Pierre Johannès



# SAGE de la Canche

Arrêté préfectoral du 03/10/2011

## Qu'est ce qu'un SAGE ?

**S** comme **Schéma**. Ce document planifie, oriente et régleme la gestion de l'eau sur le bassin versant de la Canche.

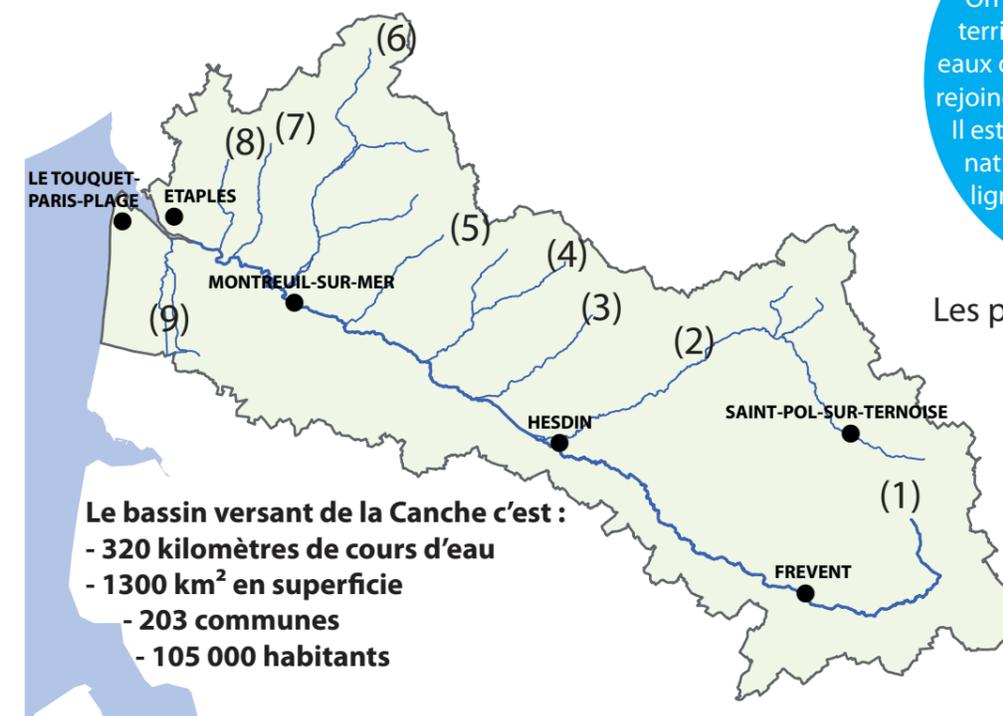
**A** comme **Aménagement**. Dans certains cas des travaux sont nécessaires : rénovation de stations d'épuration, restauration de cours d'eau, rétablissement de la libre circulation des poissons migrateurs, lutte contre les inondations.

**G** comme **Gestion**. Elle est concertée, partagée entre les acteurs du bassin versant de la Canche (communes, intercommunalités, usagers) au sein de la Commission Locale de l'Eau.

**E** comme **Eau**. Ici l'eau est appréhendée sous toutes ses « formes » : Eau potable, eaux souterraines, rivières, zones humides, ruissellements, ...

### Bassin versant de la Canche

On appelle bassin versant le territoire sur lequel toutes les eaux de pluie vont s'écouler et se rejoindre pour former une rivière. Il est délimité par les frontières naturelles du relief appelées lignes de partage des eaux.



**Le bassin versant de la Canche c'est :**

- 320 kilomètres de cours d'eau
- 1300 km<sup>2</sup> en superficie
- 203 communes
- 105 000 habitants

Les principaux cours d'eau :

- la Canche (1)
- la Ternoise (2)
- la Planquette (3)
- la Créquoise (4)
- le Bras de Brosne (5)
- la Course (6)
- la Dordonne (7)
- l'huîtrepin (8)
- la Grande Tringue (9)

# Les enjeux du SAGE de la Canche

## SAUVEGARDER ET PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU SOUTERRAINE

**Le constat** 100% de l'eau potable du bassin versant de la Canche provient de notre sous-sol (nappe de la craie).

**Les objectifs** pour maîtriser et limiter la pollution des différentes activités (agriculture, industries, collectivités, particuliers) :

- Réduire et limiter l'usage de matières polluantes (pesticides, ...);
- Garantir une eau de qualité pour tous et pour tous les usages;
- Protéger durablement nos « réservoirs » d'eau.

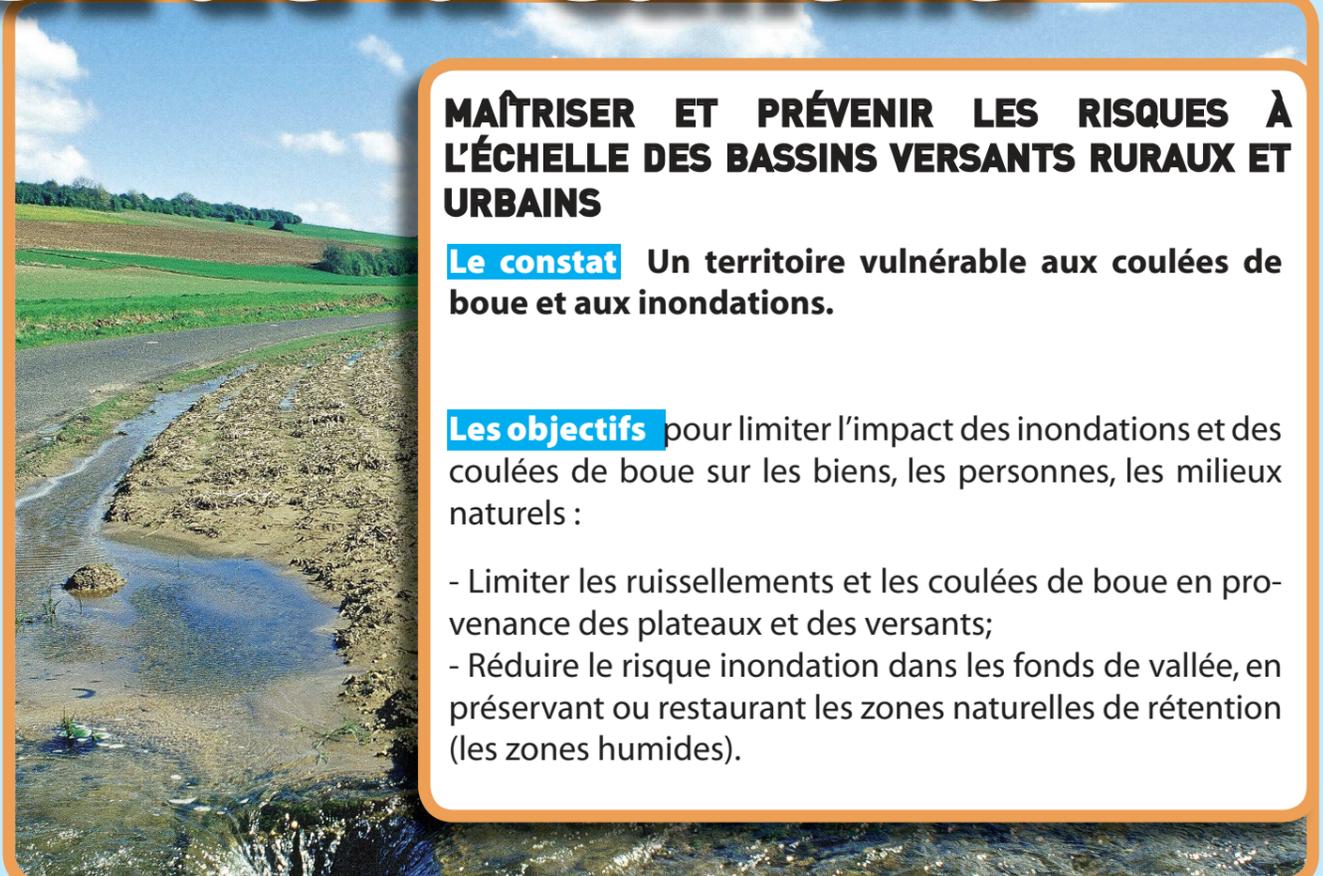


## MAÎTRISER ET PRÉVENIR LES RISQUES À L'ÉCHELLE DES BASSINS VERSANTS RURAUX ET URBAINS

**Le constat** Un territoire vulnérable aux coulées de boue et aux inondations.

**Les objectifs** pour limiter l'impact des inondations et des coulées de boue sur les biens, les personnes, les milieux naturels :

- Limiter les ruissellements et les coulées de boue en provenance des plateaux et des versants;
- Réduire le risque inondation dans les fonds de vallée, en préservant ou restaurant les zones naturelles de rétention (les zones humides).

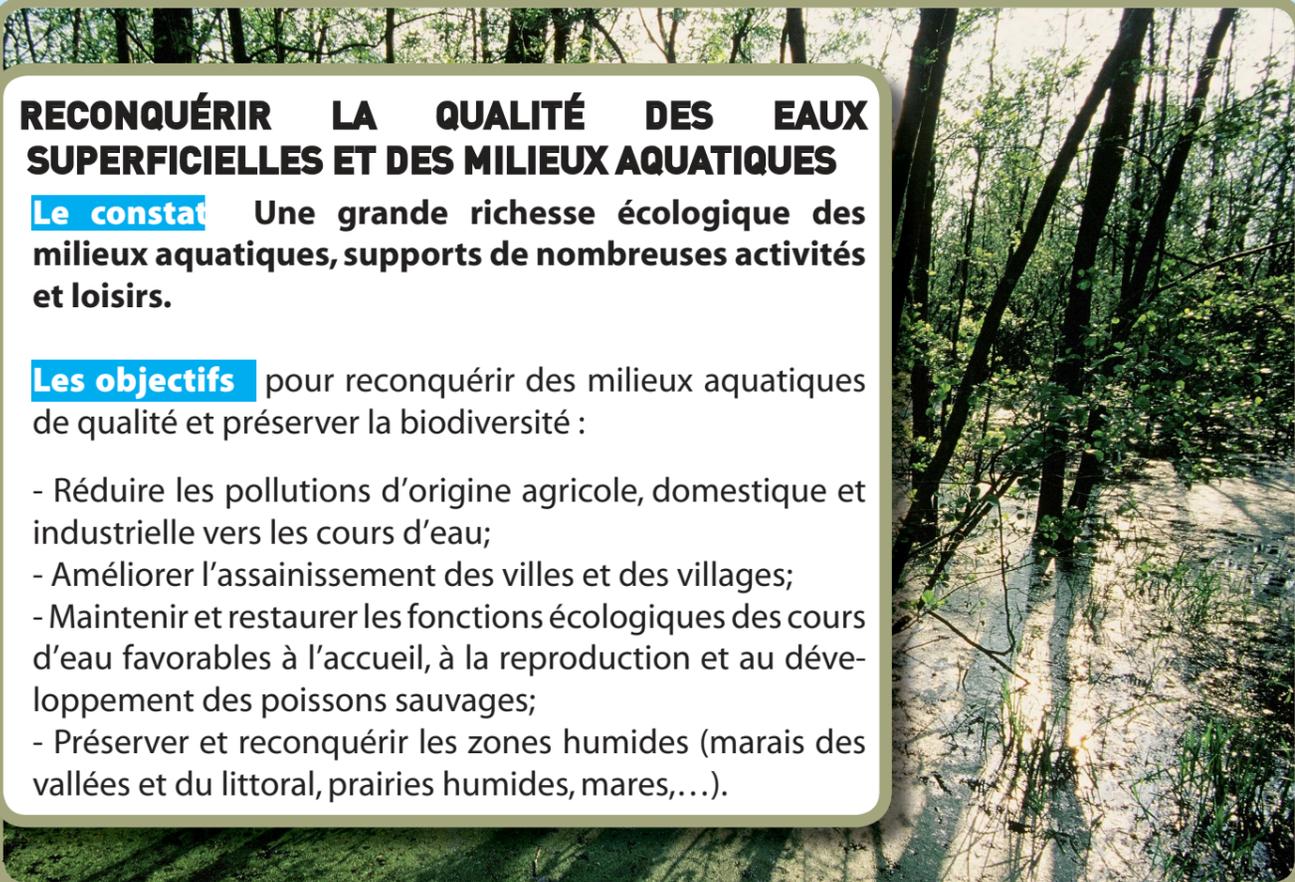


## RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DES EAUX SUPERFICIELLES ET DES MILIEUX AQUATIQUES

**Le constat** Une grande richesse écologique des milieux aquatiques, supports de nombreuses activités et loisirs.

**Les objectifs** pour reconquérir des milieux aquatiques de qualité et préserver la biodiversité :

- Réduire les pollutions d'origine agricole, domestique et industrielle vers les cours d'eau;
- Améliorer l'assainissement des villes et des villages;
- Maintenir et restaurer les fonctions écologiques des cours d'eau favorables à l'accueil, à la reproduction et au développement des poissons sauvages;
- Préserver et reconquérir les zones humides (marais des vallées et du littoral, prairies humides, mares, ...).



## PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR L'ESTUAIRE ET LA ZONE LITTORALE

**Le constat** Un espace d'une grande richesse écologique. L'estuaire est le lieu de nombreuses activités économiques et de loisir (tourisme, pêche, sports nautiques, ...).

**Les objectifs** pour protéger la zone littorale et garantir la pérennité des activités et des usages :

- Améliorer la connaissance de l'estuaire
- Garantir une bonne qualité des eaux de baignade et des eaux conchylicoles;
- Réfléchir ensemble à une gestion concertée des espaces littoraux et de la baie.

